

Note d'information stratégique et prospective

# Fermeture de la frontière du Mali aux transhumants sénégalais et mauritaniens : enjeux et risques pour le Sénégal



Mars 2026

## 1. Cadrage de la note/ Introduction

Fin août 2025, les autorités maliennes décident de fermer leurs frontières aux transhumants en provenance de la Mauritanie et du Sénégal.<sup>1</sup> Cette mesure, justifiée par des considérations sécuritaires, intervient dans un contexte sahélien marqué par une forte variabilité climatique, une pression accrue sur les ressources pastorales et une fragilisation des systèmes de mobilité transfrontalière.

Dans l'espace Mali-Mauritanie-Sénégal, la transhumance a toujours constitué un mécanisme central d'adaptation des éleveurs et un pilier des équilibres agro-pastoraux. La fermeture des frontières crée une situation où le Sénégal est confronté à la fois au blocage de ses propres troupeaux qui habituellement transhument vers le Mali et à un risque d'arrivée massive de troupeaux mauritaniens dans les zones frontalières nationales. Les régions les plus affectées par cette fermeture de la frontière malienne, concentrent plus de la moitié du cheptel national, soit environ 11 millions de têtes dont 24 % (environ 5 millions de têtes) pour la région de Tambacounda, 14 %, pour la région de Louga 9 % pour celle de Saint-Louis et 6 % pour celle de Matam. Cette forte concentration d'animaux dans cet espace renforce les pressions sur les ressources pastorales, accroît les risques de conflits entre les différents usages et usagers et fragilise les équilibres territoriaux et socio-économiques des zones d'accueil<sup>2</sup>.

Au regard des flux historiquement concernés par la mobilité vers le Mali (estimés entre 150 000 et 250 000 bovins et entre 300 000 et 500 000 petits ruminants selon les saisons) la situation actuelle doit être considérée comme une alerte pastorale majeure, susceptible de produire des effets négatifs à court, moyen et long terme sur les moyens d'existence des éleveurs, la cohésion sociale et la stabilité des territoires frontaliers.

Dans ce contexte, la présente note vise à éclairer la décision publique en documentant et en analysant les implications potentielles de la fermeture de la frontière malienne pour le Sénégal. Elle identifie les zones et ressources sensibles, met en évidence les principaux risques pastoraux, sociaux et sécuritaires, explore des scénarios d'évolution possibles et propose des réponses graduées fondées sur la veille, l'anticipation et la coordination entre acteurs. Elle s'adresse prioritairement aux autorités nationales et territoriales, aux partenaires techniques et régionaux, ainsi qu'aux acteurs opérationnels impliqués dans la gouvernance pastorale, la prévention des conflits et la gestion des zones frontalières. Les analyses présentées reposent sur les informations disponibles à ce stade et sont appelées à être actualisées au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

<sup>1</sup> Décision N0 2025/173/GRNo CAB portant interdiction d'activités de transhumance et de pâturage aux ressortissants des pays étrangers du Gouverneur de la région de Nioro. Décision n°2025-000735-GRK-CAB du Gouverneur de Kayes

<sup>2</sup> ANSD, Recueil de statistiques d'élevage (2022), <https://senegalcommerce.sec.gouv.sn/Documents/ELEVAGE/Publications/Recueil%20de%20statistiques%20%C3%A9levage.PDF>

## 2. Contexte général

La transhumance s'inscrit dans un contexte sahélien où la mobilité constitue le socle des systèmes pastoraux et de la résilience des éleveurs face à la variabilité climatique. Dans l'espace Mali-Mauritanie-Sénégal, elle fonde des équilibres agro-pastoraux et des échanges transfrontaliers anciens, aujourd'hui fragilisés par la pression sur les ressources, l'insécurité et des décisions étatiques unilatérales qui reconfigurent les pratiques de mobilité.

### 2.1. La transhumance, pilier des équilibres des systèmes pastoraux sahéliens

Basée sur la mobilité, la transhumance est une stratégie forgée par les éleveurs pour gérer la variabilité spatiale et saisonnière des ressources naturelles (végétation et eau) exploitées par leurs animaux et localisées dans divers territoires.

Dans le contexte sahélien elle constitue un mécanisme essentiel de résilience face à la variabilité climatique. Cette mobilité du bétail est le garant de la survie des ménages pastoraux en période de crise, mais aussi un des piliers de l'économie régionale et des systèmes alimentaires et nutritionnels à travers l'approvisionnement des marchés, la fertilisation des terres agricoles, la valorisation des fourrages naturels et l'intégration commerciale entre États.

Dans l'espace Mali-Mauritanie-Sénégal, les itinéraires de transhumance sont structurés par une longue tradition de coopération transfrontalière et par des régulations communautaires fondées sur des accords tacites, des conventions locales ou des arrangements intercommunautaires. La mobilité pastorale contribue à la cohésion sociale, tout en renforçant la complémentarité entre agriculture et élevage. Elle repose cependant sur un équilibre fragile qui se joue autour de : l'accès aux ressources naturelles de base (pâturages, eau), la sécurité, les capacités de médiation et de gestion des conflits par les acteurs la coopération et coordination entre États frontaliers.

Cet équilibre est devenu plus précaire au cours des dernières années, sous les effets conjugués de la pression démographique sur le foncier et les ressources naturelles, les conflits entre usages et entre usagers de ces ressources, l'insécurité qui menace la stabilité des États et la paix sociale dans un contexte de changement climatique non maîtrisé.

Malgré la volonté affichée par les États et les autres acteurs en présence à travers diverses initiatives d'organisation, de coopération et de concertation en faveur du pastoralisme, les calendriers, les itinéraires et les pâturages font souvent de l'objet de modifications ou d'interdictions résultant de décisions politiques que les États sont parfois amenés à prendre sans concertation pour des raisons de force majeure.

### 2.2. La décision malienne d'interdiction et l'effet domino régional

En fin août 2025, le Gouverneur de la région de Kayes par décision N0 2025/ 000735/ GR-K et le Gouverneur de la région de Nioro par décision N0 2025/ 0173/ GRNo CAB ont officiellement interdit, jusqu'à nouvel ordre, la transhumance et le pâturage des animaux

appartenant à des ressortissants des pays étrangers dans les deux régions. Cette mesure, motivée par les impératifs sécuritaires et les opérations militaires en cours, crée un choc majeur pour les systèmes pastoraux régionaux pour plusieurs raisons dont :

- Perturbation du flux saisonnier traditionnel permettant à faire transhumers près de 55 % du cheptel mauritanien vers le Mali à cette période de l'année ;
- Absence d'alternative viable pour de nombreux éleveurs, compte tenu de la rareté des pâturages en Mauritanie et des retards pluviométriques au Sahel en 2025 ;
- Report vers le Sénégal de troupeaux appartenant à des éleveurs mauritaniens et cherchant à contourner l'interdiction d'entrer dans la région de Kayes ou à accéder à des ressources disponibles dans les zones frontalières sénégalaises, déjà vulnérables en raison du démarrage tardif de l'hivernage et de la pression accrue sur les pâturages locaux du fait de l'interdiction d'accès aux pâturages de la région de Niore au Mali.

Cette mesure unilatérale intervient dans un contexte où les États sahéliens peinent à articuler de manière harmonisée leurs réponses sécuritaires et leurs engagements régionaux en faveur de la mobilité pastorale. Elle souligne le besoin urgent d'une gouvernance transfrontalière plus proactive, mieux coordonnée et plus sensible aux dynamiques locales, conformément à la Décision EX.CL/Dec.618(XVIII) du Conseil Exécutif de l'Union africaine relative au pastoralisme en Afrique (2010). Cette Décision invite instamment les États membres à réviser leurs politiques ayant un impact sur le pastoralisme, afin d'éviter des mesures sectorielles ou sécuritaires produisant des effets négatifs disproportionnés et appelle au renforcement des cadres institutionnels régionaux et transfrontaliers, au suivi concerté des politiques pastorales et à la mobilisation de ressources adéquates.

### 2.3. Initiatives en cours du RBM et du CILSS

Face à la fermeture de la frontière entre le Mali et la Mauritanie, le Réseau Billital Maroobé (RBM), avec l'appui du CILSS, a initié une mission d'état des lieux visant à documenter les concentrations animales, les risques de tension, les besoins des éleveurs et les perceptions des communautés dans les zones directement touchées.

Les objectifs de ce travail sont de :

- Localiser les zones de concentration de troupeaux ;
- Analyser les changements observés dans les itinéraires de mobilité ;
- Documenter les tensions et incidents entre usagers des ressources ;
- Identifier les besoins prioritaires des éleveurs et des communautés hôtes.

Cette mission fournira des informations essentielles côté mali-mauritanien, mais ne couvre pas l'espace sénégalais, alors même que celui-ci devient une zone potentielle de repli et un espace de transit. Il s'avère pour autant nécessaire de produire une analyse équivalente du côté sénégalais, afin d'identifier les impacts potentiels et d'orienter la prise de décision nationale.

## 2.4. Vulnérabilités structurelles du Sénégal dans les zones frontalières

Les zones frontalières sénégalaises, particulièrement dans les régions de Tambacounda et Matam, présentent plusieurs vulnérabilités structurelles qui amplifient les effets de la décision malienne :

### *Fragilité des ressources pastorales*

- Rétrécissement de l'espace pastoral sous la pression des cultures ;
- Dégradation floristique et baisse de la productivité en lien avec la variabilité pluviométrique ;
- Mares et points d'eau sous tension ;
- Surpâturage, feux de brousse, ensablement et dégradation des sols.

### *Conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs*

- Destruction de cultures lors de la vaine pâture anticipée.
- Difficultés de cohabitation entre activités agricoles et passages de troupeaux.
- Faible efficacité des mécanismes locaux de médiation en période de crise

### *Faiblesse des infrastructures et dispositifs de gestion*

- Couloirs de transhumance non matérialisés ou mis en culture par endroit au mépris des conventions existantes ;
- Infrastructures pastorales inégalement réparties ou mal entretenues.
- Manque d'outils d'alerte et d'anticipation en matière de pastoralisme au niveau territorial<sup>3</sup> (ODD 13). Les outils actuels peinent à anticiper les chocs à l'échelle locale, rendant difficile la prise de décision rapide par les éleveurs.

### *Exposition sécuritaire élevée*

- Activités illicites transfrontalières (orpaillage, trafic).
- Déplacements de populations vulnérables.
- Risque d'instrumentalisation de tensions locales par des groupes armés.
- Vol de bétail

## 3. La mesure malienne et ses conséquences

La fermeture récente de la frontière pastorale décidée par l'État malien — confirmée par la Décision n°2025-000735-GRK-CAB du Gouverneur de Kayes (29 août 2025) et la décision n° 2025/ 0173/ GRNo CAB du gouverneur de Nioro — interdit désormais toute transhumance étrangère venant de la Mauritanie ou du Sénégal créant ainsi une situation de crise et de disfonctionnement des mécanismes qui, jusque-là, ont permis aux éleveurs des deux pays de gérer les variations spatiales et saisonnières des disponibilités fourragères . Cette mesure crée un choc majeur pour le système pastoral sénégalais, qui dépend structurellement de la mobilité transfrontalière notamment de l'exploitation des pâturages de la région malienne de

<sup>3</sup> Revue des Systèmes d'Information (S.I.) et des Systèmes d'Alerte Précoce (S.A.P.) au Sahel, Rapport de synthèse -Document d'étude N° 2



Nioro. Le blocage des troupeaux domestiques et l'afflux exceptionnel d'animaux de la Mauritanie ne pouvant pas accéder aux pâturages situés dans la région de Kayes, engendre une pression inédite sur les ressources locales.

### 3.1. Zones sensibles

Les zones les plus exposées se situent dans l'Est et le Nord-Est du Sénégal, où les éleveurs sénégalais avaient l'habitude de transhumier vers le Mali (région de Nioro), et où des troupeaux mauritaniens transitent parfois en contournement.

Les zones critiques incluent :

- La région de Tambacounda qui constitue l'épicentre de la crise. Bakel, Kidira et Goudiry représentent les principales portes de la transhumance historique vers le Mali. Kidira seule a vu transiter plus de 130 000 moutons en 2024 par les passages de Kidira, Ballou et Diawara.<sup>4</sup> Ces trois communes souffrent d'une vulnérabilité hydrique particulière. La nappe des sables alluvionnaires entre Bakel et Kidira présente des débits variables et des risques de tarissement en période d'étiage, particulièrement à Kidira où les puits et forages existants tarissent avant le retour des pluies. La poche pérenne de Faboli près de Kidira constitue une ressource stratégique mais fragile.<sup>5</sup>
- La région de Matam s'organise autour des départements de Matam, Kanel et Ranérou. Ces zones présentent des spécificités distinctes : Ranérou-Ferlo, cœur de la zone sylvo-pastorale, était largement excédentaire en fourrage en novembre 2023 mais affichait le taux de disponibilité des forages le plus faible (91,67%) comparé aux 99,07% enregistrés à Goudiry. Matam et Kanel connaissent une pression foncière intense se traduisant par l'épuisement des terres cultivables dans plusieurs communes. Les sites sentinelles de surveillance (Orkodiéré, Nabadji Civol, Younouféré) font état de niveaux de fréquentation variables selon les saisons, avec des effectifs compris entre 30 000 et 45 000 bovins, auxquels s'ajoutent 80 000 à 350 000 petits ruminants.<sup>2</sup>

<sup>4</sup> Réseau des Systèmes d'Information sur les Marchés Agricoles (RESIMA). (2024, mai-juin). Bulletin de veille RESIMA n° spécial : Surveillance des corridors de transhumance Kayes-Guidimaka-Tambacounda. RBM Sahel.

<http://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/BULLETIN-DE-VEILLE-MAI-JUIN-2024.pdf>

<sup>5</sup> Save the Children UK & HEA Sahel. (2011, avril). Profil d'activités de subsistance : Zone de subsistance agro-sylvo pastorale de Matam - Diéri (SN-03).

<https://hea-sahel.org/wp-content/uploads/2018/02/SN-profil-senegal-sn-03-matam-dieri-avril-20113882539.pdf>

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). (2005, mars). Projet de développement des bas-fonds dans le cercle de Yélimané : Profil de projet d'investissement bancaire du PDDAA-NEPAD (Volume II de VII) (TCP/MLI/2909 (I); NEPAD Ref. 05/22 F).

<https://www.fao.org/4/ae673f/ae673f00.pdf>

Ces zones deviennent des goulots d'étranglement pastoraux, combinant surpopulation animale, ressources limitées et risques de conflits.

### 3.2. Analyse des vulnérabilités territoriales

La fermeture de la frontière malienne se traduit par une reconfiguration brutale des flux pastoraux, révélant et amplifiant des vulnérabilités territoriales différenciées selon les zones, liées à la saturation des espaces d'accueil, à la disponibilité des ressources et aux tensions entre usages agricoles et pastoraux.

#### ➤ Blocage des flux

**Zone Bakel-Kidira-Goudiry** (Tambacounda) Le blocage soudain de 150 000-250 000 bovins et 300 000-500 000 petits ruminants sénégalais génère une surcharge inédite. Bakel enregistre la plus forte pression agricole (SAED prévoit l'emblavage de 399 hectares en saison sèche 2026, à comparer aux 180 hectares réalisés en 2025). Kidira présente une vulnérabilité hydrique critique : les nappes alluvions tarissent en période d'étiage et les forages superficiels s'assèchent régulièrement. Goudiry bénéficie de la meilleure disponibilité de forages (99,07% en novembre 2023) mais cette zone demeure saturée, car elle constitue historiquement la zone d'accueil préférée des retours hivernaux.<sup>7</sup>

#### ➤ Pressions pastorales en évolution

**Louga** (département Linguère) est sous surveillance, car ce département a basculé d'une situation légèrement excédentaire à déficitaire en novembre 2023. Il constitue une zone potentielle de départ pour les troupeaux sénégalais et les tensions agriculture-élevage documentées (34 incidents/5 564 hectares en avril 2023) risquent de s'intensifier.<sup>8</sup>

**Podor** (Saint-Louis) demande une attention accrue car elle s'impose comme point d'entrée potentiel des troupeaux mauritaniens détournés par la fermeture de la frontière malienne. Cette zone demeure majoritairement agricole (Walo avec irrigation intensive) ; sa capacité à

<sup>6</sup> Comité Pastoral National Sénégal. (2023, novembre). Bulletin d'information pastorale n°30 : Situation pastorale au Sénégal. Inter-Réseaux.

[https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/BULLETIN\\_D\\_INFORMATION\\_PASTORALE\\_N%C2%B030\\_FINAL.pdf](https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/BULLETIN_D_INFORMATION_PASTORALE_N%C2%B030_FINAL.pdf)

<sup>7</sup> Idriss, O., & Nersy, C. (2017). Pastoralisme : opportunités pour l'élevage et défis pour les services vétérinaires. Commission régionale OIE Afrique.

<https://www.woah.org/app/uploads/2021/03/2017-afr1-idriss-f.pdf>

<sup>8</sup> Comité Pastoral National Sénégal. (2023, novembre). Bulletin d'information pastorale n°30 : Situation pastorale au Sénégal. Inter-Réseaux.

[https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/BULLETIN\\_D\\_INFORMATION\\_PASTORALE\\_N%C2%B030\\_FINAL.pdf](https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/BULLETIN_D_INFORMATION_PASTORALE_N%C2%B030_FINAL.pdf)

absorber du bétail additionnel est limitée. Les risques de tension pour l'accès à l'eau et de conflits agriculture-élevage y sont élevés.<sup>9</sup>

### 3. 3. Blocage et redirection des troupeaux

La décision malienne provoque deux dynamiques simultanées du côté sénégalais :

**Blocage des troupeaux sénégalais** : les troupeaux qui transhumaient habituellement vers le Mali sont contraints de rester sur le territoire sénégalais et les conséquences immédiates sont notamment :

- La concentration inédite de troupeaux dans le Ferlo sud (Koungheul, Kaffrine), superposant saturations aux flux saisonniers et épuisant les poches pérennes comme Faboli près de Kidira (PSEAU, s.d. ; Inter-réseaux, s.d.) ;
- La redirection mauritanienne via Guidimakha (20 000-60 000 bovins additionnels vers Podor, Kanel-Ranérrou, Goudiry), doublant la pression pastorale frontalière et risquant des passages clandestins dans le Walo agricole (GRDR, s.d. ; OMVS, s.d.) ;
- Le déficit fourrager à Linguère et hausse des prix d'échange bétail-riz (1 064 kg/bovin, +20% sur cinq ans), impactant la solvabilité des ménages pastoraux et leur situation alimentaire (ACF, 2025) ;
- Les tensions internes entre éleveurs sénégalais pour l'accès aux pâturages.

**Report régional des troupeaux mauritaniens** : les troupeaux mauritaniens, également exclus de l'accès au territoire malien, sont susceptibles de se redéployer vers les zones frontalières sénégalaises, d'y stationner dans des espaces partiellement partagés, puis de tenter des itinéraires de contournement. Il en résulte un double encombrement pastoral, imprévu et difficilement soutenable pour les territoires concernés.

### 3.4. Pression accrue sur les ressources pastorales

La pression s'intensifie sur plusieurs composantes clés des systèmes pastoraux :

- Les pâturages, insuffisamment reconstitués à la suite d'un hivernage tardif, avec un surpâturage rapide des zones frontalières et une dégradation accélérée des parcours ;
- Les points d'eau, notamment les forages et les mares, soumis à une forte sollicitation avec des risques élevés de conflits d'usage ;
- Les couloirs de transhumance, de plus en plus encombrés, parfois contournés, et insuffisamment balisés dans certaines zones ;
- Les ressources fourragères marchandes, marquées par une hausse des prix du foin et des aliments de bétail, limitant l'accès pour les ménages les plus vulnérables.

Dans ce contexte, la prochaine période de soudure pastorale s'annonce particulièrement risquée.

<sup>9</sup> Comité Pastoral National Sénégal. (2023). Bulletin d'information pastorale n°27 : Situation pastorale au Sénégal. Inter-Réseaux.  
<https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/Bulletin-nA%C2%B027-FINAL.pdf>



### 3.5. Tensions agriculture–élevage

La fermeture de la frontière malienne agit comme un facteur aggravant de tensions déjà latentes entre agriculture et élevage. Elle favorise des intrusions précoces du bétail dans des champs encore non récoltés, entraînant une augmentation significative des dégâts agricoles, en particulier sur les cultures de mil, de maïs et d'arachide. L'ampleur et la fréquence des incidents dépassent progressivement les capacités de médiation des comités locaux, fragilisant les mécanismes traditionnels de régulation.

Par ailleurs, la raréfaction des espaces disponibles accentue la concurrence entre éleveurs eux-mêmes, faisant émerger des risques de conflits intra-éleveurs. Si la situation se prolonge, ces tensions sectorielles pourraient se transformer en affrontements communautaires de grande ampleur. Dans ce contexte, les tensions agriculture–élevage sont appelées à se multiplier et à s'intensifier dans les semaines et mois à venir, constituant un facteur majeur d'instabilité sociale et territoriale.

### 3.6. Capacités actuelles de réponse

Le Sénégal dispose d'une architecture institutionnelle et pastorale relativement bien structurée, toutefois, ses capacités de régulation et de médiation se révèlent très limitées face à une crise à la fois soudaine et systémique.

#### Atouts existants :

- Les Cadres Locaux de Concertation du Pastoralisme (CLPA) ;
- Les conventions locales et comités d'arbitrage agriculture–élevage ;
- Les services départementaux de l'Élevage ;
- Les projets et programmes structurants (PRAPS II, PNDIES, PDEPS).

#### Limites observées :

- L'absence d'un plan national spécifique de gestion d'un blocage total de la mobilité transfrontalière ;
- Le déficit d'information en temps réel sur les mouvements de troupeaux ;
- Des capacités logistiques limitées pour assurer la surveillance, l'intervention rapide et la médiation ;
- Une coordination transfrontalière fortement contrainte à la suite d'une décision unilatérale des autorités maliennes.

Dans ce contexte, le système pastoral sénégalais se trouve confronté à une crise d'absorption majeure, caractérisée par une surconcentration animale, une pression extrême sur les ressources pastorales et hydriques, une intensification des tensions entre usagers et un accroissement des risques sécuritaires. Cette situation met en évidence la nécessité d'un renforcement rapide des capacités d'anticipation, de coordination et de réponse, à la fois au niveau national et régional.

## 4. Risques à court, moyen et long terme

La décision malienne d'interdire la transhumance des troupeaux étrangers met en évidence des failles profondes dans la manière dont les enjeux sécuritaires, pastoraux et territoriaux sont appréhendés à l'échelle régionale, appelant une analyse critique des logiques sous-jacentes, de leurs effets systémiques et des vulnérabilités structurelles qu'elles mettent en évidence pour le Sénégal et l'ensemble de l'espace sahélien.

### 4.1. Une mesure sécuritaire unilatérale en décalage avec les dynamiques pastorales

La décision malienne, fondée sur une logique sécuritaire strictement souveraine, méconnaît plusieurs réalités fondamentales des systèmes pastoraux sahéliens. La transhumance ne saurait être assimilée à un simple mouvement transfrontalier : elle constitue un système écologique, économique et social structurant. La mobilité du bétail représente, par ailleurs, le principal mécanisme d'adaptation des éleveurs face aux chocs climatiques récurrents. En ne prenant pas en compte les interdépendances régionales ni la vulnérabilité des populations pastorales, cette mesure unilatérale comporte un risque élevé de déplacement des pressions et des menaces, plutôt que de leur atténuation.

### 4.2. Un effet domino régional non anticipé

La décision malienne génère un effet domino régional non anticipé, se traduisant simultanément par une saturation pastorale au Sénégal, une crise d'ajustement en Mauritanie et une intensification des tensions dans les cercles frontaliers maliens. Cette situation met en lumière l'absence de mécanismes régionaux d'alerte précoce, de protocoles concertés de gestion des crises pastorales et de dispositifs opérationnels, au niveau de la CEDEAO, du CILSS ou du RBM, capables d'anticiper et de gérer les effets transfrontaliers des décisions étatiques. Elle confirme que la gouvernance pastorale régionale demeure largement structurée en silos nationaux, en décalage avec la forte interdépendance écologique et territoriale des systèmes pastoraux sahéliens.

### 4.3. Une crise d'absorption révélant les vulnérabilités structurelles du Sénégal

L'impossibilité pour les troupeaux sénégalais d'accéder aux pâturages maliens met en évidence les vulnérabilités structurelles du dispositif pastoral national et révèle une véritable crise d'absorption. Elle souligne, en premier lieu, une forte dépendance de certaines zones pastorales aux parcours maliens, lesquelles ne disposent pas de ressources suffisantes pour absorber leurs propres troupeaux durant les périodes de transition.

Cette situation est aggravée par l'absence d'un mécanisme national de suivi et d'alerte en temps réel, limitant les capacités d'anticipation des mouvements pastoraux et des besoins associés. Par ailleurs, si les Cadres Locaux de Concertation du Pastoralisme (CLPA), les conventions locales et les comités de médiation se révèlent efficaces pour gérer des tensions ordinaires, ils demeurent inadaptés face à une crise d'une telle ampleur.

Dans ce contexte, les pâturages, les points d'eau et les couloirs de transhumance atteignent rapidement leurs seuils de résilience, plaçant le Sénégal face à une crise d'absorption sans précédent.

#### 4.4. Montée des tensions locales et risques sécuritaires transversaux

La saturation des espaces pastoraux alimente une montée rapide des tensions locales, porteuse d'un risque élevé de contagion sociale et sécuritaire. Elle se manifeste par une recrudescence des conflits entre agriculture et élevage, caractérisée par des destructions accrues de cultures, des intrusions précoces dans les champs et un débordement des mécanismes locaux de médiation. Parallèlement, la compétition renforcée entre éleveurs sénégalais pour l'accès aux ressources accroît les risques d'affrontements intra-communautaires, tandis qu'à l'échelle transfrontalière, les relations sociales et économiques entre villages voisins peuvent se dégrader rapidement.

Cette situation est aggravée par une mobilité pastorale non encadrée, favorisant la concentration massive de troupeaux dans des zones fragiles, les tentatives de contournement clandestin de la frontière malienne et l'émergence d'opportunités pour des réseaux criminels, notamment le trafic de bétail, l'orpaillage et les pratiques d'extorsion. Elle accroît également la vulnérabilité des familles pastorales, exposées aux vols, aux agressions et aux abus.

En outre, la fermeture de la frontière malienne peut produire des effets de contagion sécuritaire, en cas d'incidents survenant côté malien (notamment dans les zones de Kayes et de Yélimané) et de leur propagation vers les communes sénégalaises limitrophes, avec un risque de recrudescence d'incidents armés. La désorganisation des conventions locales pastorales, conçues pour gérer une mobilité régulée et non un blocage total des flux transfrontaliers, accentue ces vulnérabilités. Si la situation perdure, ces dynamiques sont susceptibles d'évoluer vers une crise systémique, faisant de la dimension sécuritaire un enjeu central et prioritaire dans l'analyse et la réponse à apporter.

#### 4.5. Une fragilité des cadres transfrontaliers et des accords existants

Malgré l'existence de cadres et d'initiatives dédiés à la gouvernance pastorale transfrontalière (tels que le SATI, le Réseau Billital Maroobé (RBM), les Comités de Concertation Transfrontalière ou encore les accords de la CEDEAO) ceux-ci n'ont pas été mobilisés de manière rapide et effective face à la crise. Leur fonctionnement reste largement dépendant de la volonté politique des États et des appuis de partenaires externes et souffre d'un déficit de mécanismes opérationnels adaptés aux situations d'urgence.

La décision malienne met ainsi en évidence plusieurs limites structurelles : les accords régionaux existants ne constituent pas des garde-fous suffisants contre des décisions unilatérales aux impacts majeurs ; les instruments de gouvernance pastorale manquent de dispositifs contraignants, préventifs et d'outils d'alerte permettant d'anticiper les crises ; enfin, la coordination transfrontalière demeure insuffisamment institutionnalisée. Cette situation souligne la nécessité de repenser en profondeur les cadres de coopération

régionale, afin de les rendre plus réactifs, opérationnels et sensibles aux dynamiques pastorales réelles.

#### 4.6. Des impacts socio-économiques largement sous-estimés

À court terme, la fermeture des frontières pastorales est susceptible d'entraîner une hausse rapide des prix de l'aliment bétail et des fourrages marchands, en raison de la concentration accrue de troupeaux et de la tension sur les ressources disponibles. Cette situation exerce une pression immédiate sur les ménages pastoraux, déjà fragilisés par la variabilité climatique et la cherté des intrants. L'insuffisance d'alimentation et d'accès à l'eau accroît par ailleurs le risque de perte de bétail, par amaigrissement, maladies opportunistes ou mortalité accrue.

À moyen terme, si la situation perdure, la pression continue sur les pâturages et les points d'eau pourrait conduire à une dégradation durable des ressources pastorales, compromettant leur capacité de régénération. Cette dynamique pèserait sur la viabilité économique des systèmes pastoraux locaux, réduisant la productivité du cheptel et les revenus des ménages. L'augmentation des dépenses liées à l'alimentation du bétail et aux soins vétérinaires pourrait également conduire à un endettement croissant des éleveurs, en particulier des plus vulnérables.

À long terme, une fermeture prolongée ou récurrente des frontières pastorales pourrait induire une reconfiguration structurelle des dynamiques de mobilité, remettant en cause les itinéraires et équilibres transfrontaliers historiques. Cette transformation pourrait favoriser l'émergence de migrations pastorales internes, avec des déplacements plus durables vers certaines zones, accentuant les déséquilibres territoriaux. À terme, ces évolutions risquent d'aggraver les tensions entre agriculture et élevage, en fragilisant les mécanismes traditionnels de complémentarité et de coexistence entre les usages des terres.

Dans cette perspective, la fermeture des frontières pastorales ne doit pas être considérée comme un événement ponctuel, mais comme un facteur susceptible de produire des impacts structurels profonds, si elle venait à se prolonger ou à se répéter.

### 5. Scénarios d'évolution et enjeux de gouvernance pastorale pour le Sénégal

La décision malienne agit comme un stress test rappelant la vulnérabilité des systèmes pastoraux et de la transhumance au Sénégal et dans la région. Elle impose une réponse rapide, coordonnée et fondée sur l'anticipation, tout en ouvrant une opportunité stratégique pour renforcer durablement la résilience et la gouvernance du pastoralisme au niveau national.

Elle met en lumière :

- La dépendance structurelle du Sénégal de la mobilité transfrontalière ;
- Les failles des dispositifs régionaux de gouvernance ;
- La vulnérabilité des ressources locales ;

- Les risques sécuritaires et sociaux croissants.

Cette crise doit être considérée non comme un incident ponctuel, mais comme un signal d'alerte sur la nécessité d'une gouvernance pastorale plus anticipative, plus coordonnée et plus résiliente.

L'évolution de la crise dépend de trois facteurs déterminants :

- (1) La durée effective de la fermeture décidée par le Mali ;
- (2) La capacité du Sénégal à absorber les flux et tensions internes ;
- (3) L'activation ou non des mécanismes de coordination régionale.

Trois scénarios principaux peuvent être envisagés.

#### **Scénario 1 : Fermeture prolongée – Crise pastorale sévère (Scénario le plus probable)**

La décision malienne se maintient plusieurs mois, sans concertation ni mécanisme d'adaptation. Les troupeaux sénégalais restent bloqués, les troupeaux mauritaniens se déplacent en zones tampons, et les ressources pastorales s'épuisent rapidement.

Effets attendus :

- Saturation extrême des pâturages dans Bakel, Goudiry, Matam et Kanel ;
- Multiplication des conflits agriculture-élevage ;
- Hausse de la mortalité animale et pertes économiques importantes ;
- Hausse du prix de l'aliment bétail et pression sur les ménages ;
- Risques sécuritaires (vols, affrontements communautaires, contournements clandestins) ;
- Effondrement des mécanismes locaux de médiation ;
- Tensions diplomatiques intermittentes.

Implication politique : nécessité pour le Sénégal d'engager une diplomatie pastorale d'urgence au niveau CEDEAO/UEMOA/CILSS.

#### **Scénario 2 : Ajustements partiels ou ouverture limitée et contrôlée**

Le Mali maintient l'interdiction, mais autorise des exceptions ciblées ou des corridors sous supervision, notamment pour les troupeaux sénégalais.

**Effets attendus**

- Soulagement partiel mais insuffisant pour les zones frontalières ;
- Réduction relative des tensions agriculture-élevage ;
- Persistance de conflits localisés ;
- Reprise progressive des mouvements, mais dans un climat de méfiance.

**Conditions de réalisation**

- Médiation diplomatique (Sénégal, Mauritanie, CEDEAO, CILSS, RBM) ;
- Pressions communautaires transfrontalières ;
- Stabilisation relative dans les cercles de Kayes.



**Implication politique** : renforcement du dialogue bilatéral Sénégal–Mali et activation des cadres transfrontaliers existants.

### Scénario 3 : Levée rapide de la mesure – Retour progressif à la normale

(Scénario optimiste mais peu probable à court terme)

Le Mali revient rapidement sur sa décision ou l'assouplit fortement. Les mouvements reprennent sous certaines conditions ou via des corridors balisés.

#### Effets attendus

- Réduction rapide des tensions au Sénégal ;
- Normalisation des flux pastoraux ;
- Impacts limités sur la saison sèche.

**Limites** : Même en cas de levée de l'interdiction :

- Les traumatismes, les pertes animales et les tensions locales auront laissé des traces ;
- La gouvernance régionale restera fragile.

**Implication politique** : opportunité de renforcer la coopération régionale pour éviter que cette situation ne se reproduise.

## 6. Recommandations

Les recommandations ci-après proposent une réponse graduée et articulée à la crise actuelle, combinant des mesures d'urgence, des actions de stabilisation à court terme et des réformes structurelles à moyen terme, afin de limiter les impacts immédiats, d'anticiper les évolutions possibles et de renforcer durablement la résilience et la gouvernance du pastoralisme au Sénégal.

### 1. Mesures d'urgence

Les mesures d'urgence visent à contenir immédiatement les effets les plus critiques de la crise pastorale, en assurant une veille renforcée, la prévention rapide des conflits, la protection des ressources stratégiques et le soutien direct aux ménages pastoraux les plus exposés, sur un horizon de zéro à un mois. Il s'agira notamment de :

#### 1.1. Mettre en place un mécanisme national de veille pastorale

- Collecte rapide d'informations dans les communes frontalières.
- Carte dynamique des mouvements (troupeaux bloqués, points d'eau, zones saturées).
- Mobilisation des services départementaux de l'Élevage et des collectivités.

#### 1.2. Prévenir les conflits immédiats

- Renforcement des dispositifs locaux de médiation (CLPA).
- Équipes mobiles de prévention des conflits agriculture–élevage.
- Appui logistique aux autorités locales.

**1.3. Protéger les ressources critiques**

- Gestion contrôlée des points d'eau.
- Surveillance renforcée des couloirs et zones de récolte.
- Sensibilisation urgente des éleveurs et agriculteurs.
- Lutte contre les feux de brousse

**1.4. Soutien immédiat aux ménages pastoraux**

- Subvention ciblée de l'aliment bétail dans les zones saturées.
- Appui vétérinaire mobile pour prévenir les maladies liées au stress hydrique/nutritionnel.
- Encourager un déstockage préventif (animaux vulnérables) avec un soutien au prix

**2. Court terme**

Les actions à court terme visent à stabiliser la situation au-delà de l'urgence immédiate, en combinant des efforts diplomatiques, des ajustements temporaires de la mobilité pastorale, un appui renforcé aux collectivités territoriales et des mesures de sécurisation, sur un horizon d'un à six mois.

**2.1. Engager une diplomatie pastorale proactive**

- Saisir officiellement le Mali via un canal bilatéral.
- Mobiliser les cadres régionaux (CILSS, UEMOA, CEDEAO).
- Impliquer le RBM et les organisations pastorales transfrontalières
- Impliquer les institutions de la gouvernance locale et leurs réseaux (intercommunalité).

**2.2. Réorganiser temporairement la mobilité interne**

- Définir des zones de délestage sûres au Sénégal.
- Soutenir la mobilité interne contrôlée.
- Renforcer l'entretien des forages et aires de pâturage.

**2.3. Appuyer les collectivités territoriales**

- Plans d'urgence pastoraux communaux.
- Micro-projets pour restaurer rapidement les pâturages dégradés.
- Matériels de médiation et transport pour les autorités locales.

**2.4. Sécuriser les zones frontalières**

- Patrouilles coordonnées (Élevage + Sécurité).
- Lutte contre le vol de bétail et les rackets.
- Surveillance des zones de contournement.

**3. Moyen terme**

Les orientations à moyen terme visent à tirer les enseignements structurels de la crise afin de renforcer durablement la souveraineté pastorale du Sénégal, de refonder les mécanismes de gouvernance transfrontalière et de doter la région d'outils d'anticipation et de gestion des crises pastorales, sur un horizon de six à dix-huit mois.

**3.1. Renforcer la souveraineté pastorale du Sénégal**

- Développer de nouveaux espaces pastoraux nationaux.
- Renforcer les programmes de restauration des parcours (PNDIES).
- Appuyer l'alimentation du bétail en saison sèche (banques fourragères).

**3.2. Réformer la gouvernance pastorale transfrontalière**

- Opérationnaliser les Comités de Concertation Transfrontalière (CCT).
- Définir des mécanismes contraignants en cas de crise.
- Formaliser des corridors transfrontaliers sous supervision conjointe.

**3.3. Mettre en place un système d'alerte pastorale régionale**

- Observatoire régional de la mobilité pastorale.
- Système numérique de suivi en temps réel.
- Partage automatique des données entre pays.

**3.4. Structurer une diplomatie pastorale durable**

- Inscrire la mobilité transhumante dans les négociations régionales.
- Impliquer les organisations de pasteurs dans la prise de décision.
- Préparer des protocoles de gestion des crises pastorales futures.